



C.D.E.N du 19 novembre 2018– département du NORD

Madame la vice-présidente du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Concernant, le premier degré, 99% des écoles du département sont revenues à la semaine de 4 jours cette année. Pour cette rentrée, force est de constater que l'exception devient la règle. Ce que nous avons toujours défendu.

Cette rentrée 2018 aura vu se poursuivre, dans le premier degré, le dédoublement des CP et des CE1 en éducation prioritaire, dispositif largement inspiré de ce qui avait été préconisé par le SNE et le SNALC dans l'ouvrage « Permettre à tous de réussir », paru en 2016. Nous demandions dans ce livre, la mise en place de CP à effectifs réduits partout où c'était nécessaire.

Ainsi ne faut-il pas perdre de vue que les $\frac{3}{4}$ des élèves issus de milieu défavorisé sont scolarisés hors réseau. Le SNE et le SNALC resteront donc vigilants pour que l'ensemble des écoles puisse bénéficier d'une réduction progressive des effectifs.

D'autant plus que le rapport de la cour des comptes du mois dernier pointe du doigt le peu de progrès des élèves en éducation prioritaire à leur entrée au collège, malgré une politique coûteuse en moyens (+30% par élève). Selon ce rapport, l'écart entre les résultats des élèves en réseaux et hors réseaux ne se réduit pas autant qu'espéré, seul le climat scolaire semblant tirer bénéfice de ces aménagements.

Il est donc essentiel de pouvoir mesurer le bénéfice du dédoublement des classes sur les résultats des élèves. Le SNE n'est pas certain que les évaluations proposées par le Ministère cette année permettent d'y parvenir, les modalités de passation n'ayant pas retenu l'adhésion de la majorité des collègues et leur contenu ayant suscité beaucoup d'interrogation.

Le SNE rappelle à cette occasion qu'il n'est pas opposé à la mise en place d'évaluations, dans la mesure où celles-ci sont utiles aux enseignants et donc profitables aux élèves.

Concernant les ajustements de rentrée pour la carte scolaire, malgré les désagréments provisoires qu'ont entraînés pour les équipes un CTSD plus tardif

qu'à l'accoutumée, le SNE a apprécié le principe d'ajuster les décisions de carte scolaire sur des effectifs réels dans les écoles au 3 septembre. Cette façon de procéder a permis d'accorder les moyens supplémentaires aux écoles qui en avaient le plus besoin au vu de leurs effectifs.

Le SNALC et le SNE restent attentifs aux suites qui seront données à la médiatisation récente des violences, parfois filmées, dans les établissements scolaires, visant tant les personnels que les élèves. Leur montée régulière comme la volonté institutionnelle de les maintenir sous le boisseau, que nous dénonçons depuis des années au milieu de l'indifférence ou des dénégations, apparaît maintenant clairement. Nous faisons en effet régulièrement état de la dégradation du climat scolaire au sein de notre académie. Nous constatons que les collègues sont toujours plus nombreux à nous signaler des incidents d'agression verbale de la part d'élèves voire de parents d'élèves. Ils nous interrogent systématiquement sur la procédure à suivre pour que ces incidents soient reconnus et sanctionnés. Dans certains établissements du second degré, les rapports d'incidents restent en effet sans suite et il devient très difficile de faire reconnaître les comportements problématiques de quelques élèves. En 2017, nous avons même fait remarquer que ces signalements ne relevaient pas uniquement des établissements à réputation difficile, autrefois appelés « sensibles » ou « violents » mais émanaient d'autres établissements parfois totalement inattendus, et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Nous rappelons encore une fois que la protection des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions est une obligation légale. La jurisprudence a encore très récemment considéré que l'administration doit faire cesser les attaques auxquelles l'agent est exposé.

Il semble que le ministre a pris acte de la situation ; nous attendons donc de réelles mesures, et non de simples annonces « cosmétiques ».

Enfin, le SNALC exprime toutes ses craintes quant aux choix budgétaires pour 2019 qui vont lourdement peser sur les enseignants du secondaire ainsi que sur les personnels administratifs. Les retraits d'emplois vont considérablement dégrader leurs conditions de travail au détriment des élèves, sans aucune justification d'ordre démographique.

À l'heure où il n'est question que de « personnalisation », de « différenciation pédagogique », d'attention aux élèves en grande difficulté ou à besoins particuliers, les professeurs comprennent bien le message : Débrouillez-vous.

Laurent Hoefman
Grégory Petitberghien